



Conditions générales du service « Info EJP par SMS »

Décembre 2023

Le service « **Info EJP par SMS** » est accessible du 1^{er} novembre de chaque année au 31 mars de l'année suivante à tout client résidentiel ou non-résidentiel (ci-après « le Client ») disposant auprès d'ÉS Énergies Strasbourg (ci-après « ÉS ») d'un contrat de fourniture d'électricité au tarif bleu réglementé (tarif disponible pour une puissance souscrite entre 3 et 36 kVA) avec option tarifaire EJP (Effacement Jour de Pointe).

La date de fin du service correspond à la date de résiliation de l'option tarifaire EJP ou à la date de résiliation du service "Info EJP par SMS".

Article 1 – Description du service

Le service **Info EJP par SMS** permet au Client bénéficiant de l'option tarifaire EJP dans le cadre de son contrat de fourniture d'électricité avec ES de recevoir un message texte ou autrement dénommé SMS (Short Message Service) sur son téléphone mobile.

Ce SMS a pour but d'informer le Client du déclenchement d'un jour EJP en conformité avec les conditions de son contrat de fourniture d'électricité. Il est délivré non contractuellement tous les jours précédant un jour EJP à partir de 21h00.

Plus particulièrement, le SMS informe le Client que le jour suivant la réception du SMS sera considéré comme un jour EJP. Les informations fournies au Client dans ce cadre le sont à titre informatif. ÉS ne saurait être tenu pour responsable d'erreurs ou omissions, d'une absence de disponibilité des informations ou du service. En conséquence, l'utilisateur reconnaît utiliser les informations reçues sous sa responsabilité exclusive.

La situation du jour EJP est définitive et contractuelle à partir de 6h30 du matin.

Les prévisions EJP sur la zone concédée à ÉS pour la fourniture d'électricité peuvent différer des prévisions nationales.

Le Client ne peut disposer que d'une seule souscription au service au titre de son contrat de fourniture d'électricité avec option EJP.

Article 2 - Modalités de souscription

La souscription au service **Info EJP par SMS** s'effectue via l'espace client accessible depuis le site internet www.es.fr sous réserve de remplir les conditions préalables :

- disposer d'un espace client qu'il aura préalablement créé sur le site Internet d'ÉS.
- être titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité avec ES au tarif réglementé avec option tarifaire EJP.
- souscrire, selon les modalités en vigueur, au service optionnel « **Info EJP par SMS** ».
- posséder un téléphone mobile susceptible de recevoir un SMS avec la technologie adéquate.

Une fois la souscription validée par le Client, ÉS envoie, à l'adresse électronique renseignée par le Client dans le cadre de sa souscription, une confirmation de souscription.

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que son numéro de téléphone mobile est correctement saisi dans les coordonnées qu'il renseigne dans son espace client.

Il lui appartient également de signaler à ÉS tout changement de son numéro de téléphone mobile, afin de pouvoir continuer à recevoir l'**Info EJP par SMS**. Pour cela, il doit procéder à la modification de son numéro de téléphone mobile sur son espace client, cette modification étant prise en compte immédiatement.

Si le client ne procède pas à cette modification, l'**Info EJP par SMS** continuera de lui être adressée à son ancien numéro de téléphone dès que nécessaire. ÉS ne pourra être tenu responsable de l'envoi de SMS à un numéro erroné.

Le Client certifie la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de sa souscription au service **Info EJP par SMS** et garantit ÉS à cet effet, contre tout dommage de quelque nature qu'il soit, toute plainte ou action en justice émanant de tiers et intervenant dans ce cadre.

Cette garantie, due par le Client à ÉS, couvre les condamnations de toutes natures ainsi que les indemnités, les dommages et intérêts, les honoraires d'avocat et les frais de justice.

Article 3 – Conditions tarifaires

La souscription au service **Info EJP par SMS** est gratuite. Le Client a à sa charge les éventuels surcoûts de son opérateur de téléphonie mobile.

Article 4 - Statut du service

L'**Info EJP par SMS** est un moyen d'information qu'ÉS fournit à ses clients. Ce moyen vient en complément des autres modes d'informations actuellement disponibles pour le Client dans le cadre de l'option EJP : voyant lumineux lié au compteur du Client dans son local ou logement, site Internet <https://ejp.es.fr> ou serveur info EJP au 03.88.20.66.67.

Article 5 - Activation du service

Le service prend effet 24 heures après la date de souscription par le Client. Le premier envoi de l'**Info EJP par SMS** sera effectué la veille du premier jour EJP suivant la date d'activation du service. Toutefois, ÉS ne pourra pas adresser de SMS pour des raisons techniques si le délai entre la date de souscription du Client au service et le premier envoi de SMS est inférieur à 24 heures.

Article 6 - Fin du service - résiliation

Le Client peut résilier sa souscription au service "**Info EJP par SMS**" sur simple demande auprès d'ES, sans frais ni justification directement dans son espace client ou par téléphone.

La résiliation par le Client de l'option tarifaire Tempo entraîne automatiquement la résiliation de sa souscription au service "**Info EJP par SMS**".

Article 7- Loi et attribution de compétence

Les présentes CGU sont soumises à la loi française, et les litiges s'y rapportant que les Parties n'auraient pu résoudre à l'amiable seront soumis à la compétence du tribunal judiciaire de Strasbourg.

ÉS Énergies Strasbourg S.A.

Capital de 6 472 800 Euros • 37, rue du Marais Vert • F-67932 Strasbourg, Cedex 9
RCS Strasbourg B 501 193 171 • APE 3514 Z • CCP Strasbourg 1150 K • No d'identification Intracommunautaire (TVA) FR 82501193171
Tél + 33 (0) 3 88 20 60 50 • Fax + 33 (0) 3 88 20 60 10 • www.es.fr